



L'Autorité du pont Windsor-Détoit

Rapport financier trimestriel pour la période se terminant le
31 décembre 2017

Non audité





Mandat

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée le 9 octobre 2012 par voie de lettres patentes en vertu de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*, est une société d'État mère non mandataire inscrite à la partie I de l'annexe III, responsable des obligations dévolues à l'Autorité du passage en tant que signataire de l'Accord sur le passage entre le Canada et le Michigan. Son mandat consiste à construire et à exploiter le Pont international Gordie-Howe (anciennement le Nouveau passage commercial international et le Passage international de la rivière Détroit), seule ou dans le cadre d'une ou de plusieurs ententes de partenariat public-privé (PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, comme le prévoit l'Accord sur le passage.

En juin 2012, le gouvernement du Canada et l'État du Michigan ont établi le cadre de gouvernance pour l'APWD, et ils ont précisé les rôles et les responsabilités des principales parties intervenant dans le Projet du Pont international Gordie-Howe. L'Accord sur le passage, conclu entre le Canada, l'APWD et le Michigan (l'État du Michigan, le département des Transports du Michigan et le Michigan Strategic Fund), prévoit que le Canada financera l'ensemble du projet.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains au Michigan ainsi que la demande de qualification et de propositions, et l'accord public-privé en ce qui a trait au Projet du Pont international Gordie-Howe. L'Autorité internationale doit assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé. En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD doit financer les activités de l'Autorité internationale.

Aperçu du Projet du Pont international Gordie-Howe

Le passage commercial Windsor-Détroit, principalement le pont Ambassador, est le passage frontalier le plus achalandé entre le Canada et les États-Unis. Le Projet du Pont international Gordie-Howe permettra de réduire les contraintes actuelles en matière de capacité de mouvements frontaliers et de répondre aux besoins actuels et à venir en matière de déplacement, en fournissant la capacité exigée et la redondance de système (p. ex. la capacité d'absorption des débordements et le choix de passage) dans la région Windsor-Détroit, ainsi que la souplesse permettant de diriger la circulation afin d'accroître la capacité de traitement à la frontière. Le projet comprend quatre éléments principaux :

- **Pont** – pont à haubans ou pont suspendu de six voies d'une portée de 850 m au-dessus de la rivière Détroit.
- **Point d'entrée canadien** – terrain de 53 hectares qui accueillera les douanes (passagers, activités commerciales et animaux), les installations de traitement à la frontière, les postes de péage et les installations d'entretien.
- **Point d'entrée américain** – terrain de 68 hectares ayant une envergure semblable à celle du point d'entrée canadien, sans les postes de péage.
- **Échangeur de l'Interstate 75 (I-75) au Michigan** – cet élément comprend les principaux passages supérieurs et bretelles de raccordement au point d'entrée américain et des améliorations connexes aux routes locales.

Priorités de l'APWD 2017-2018

Le principal objectif de l'APWD est de lancer un processus d'approvisionnement en partenariat public-privé (PPP) en 2017-18. Pour atteindre cet objectif, les priorités stratégiques de l'APWD sont les suivantes :

- **Processus d'approvisionnement en PPP** : Transmettre un accord de projet définitif aux promoteurs.
- **Acquisitions immobilières aux États-Unis** : l'APWD collabore avec le département des Transports du Michigan (MDOT) pour acquérir les biens immobiliers requis au Michigan. L'APWD prévoit que le MDOT achètera tous les biens immobiliers ou les expropriera.
- **Travaux préliminaires au point d'entrée canadien** : les activités de préparation du site sur le point d'entrée sont en cours, y compris la construction de la route d'accès périphérique, le déplacement des services publics secondaires ainsi que le remblai, le nivellement et le drainage.



- **Déplacement des services publics :**
 - **Services publics canadiens :** poursuivre le déplacement des services publics afin d'achever la préparation du site sur le point d'entrée canadien.
 - **Services publics américains :** mettre au point les ententes avec le MDOT concernant le déplacement des services publics et poursuivre les activités de déplacement en cours.

Analyse financière

Résumé

À la fin du troisième trimestre 2017-2018, les résultats d'exploitation nets de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) affichent un surplus de 142 millions de dollars (contre 199,6 millions de dollars, l'année précédente). L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et s'effectuent des dépenses pour l'acquisition de propriétés aux États-Unis ainsi qu'aux coûts d'immobilisation.

Pendant cette période, la valeur des actifs financiers nets a baissé de 43,3 millions de dollars pour s'établir à 184 millions de dollars. La valeur des actifs financiers a baissé de 59,1 millions de dollars pour s'établir à 232,9 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan et d'immobilisations.

La valeur des actifs non financiers a baissé de 175,7 millions de dollars pour s'établir à 365,2 millions de dollars. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est attribuable à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan, la signature du bail foncier pour les terrains canadiens, le déplacement des services publics au Canada, les travaux préliminaires sur les terrains canadiens et les coûts de conception et d'ingénierie capitalisés.

Le 1^{er} juillet 2017, l'APWD a conclu un bail foncier avec le gouvernement du Canada pour des terrains qui seront utilisés pour la construction du point d'entrée canadien. En vertu des modalités du bail foncier, tous les avantages et risques associés à la propriété ont été concrètement transférés à l'APWD. Conformément à l'Accord sur le passage, les terrains sont loués à l'APWD sans contrepartie. Le terrain canadien est inscrit en tant qu'immobilisation à titre d'apport à la valeur comptable consignée par le gouvernement du Canada.

L'Accord sur le passage conclu en juin 2012 prévoyait la création d'une « autorité du passage » pour financer, construire et gérer les activités du nouveau passage international. L'APWD a été créée en octobre 2012 pour remplir le mandat de l'« autorité du passage ». L'APWD est entrée en fonction en août 2014 à la suite de la création de son Conseil d'administration et de l'embauche de son président et PDG. Afin de lancer le projet du nouveau passage international dès que possible, Transports Canada a entrepris certaines activités pour le compte de l'APWD, à la suite de la signature de l'Accord sur le passage. Depuis le 1^{er} avril 2016, Infrastructure Canada assume la responsabilité de l'APWD. Tous les coûts engagés par Transports Canada et Infrastructure Canada pour le compte de l'APWD après la signature de l'Accord sur le passage figurent dans les états financiers de l'APWD.

État des résultats d'exploitation

Crédits

L'APWD a reçu 49,3 millions de dollars d'affectations de fonds au troisième trimestre de 2017-2018, sur un total de 136,2 millions de dollars à percevoir jusqu'au 31 décembre 2017, comparativement à 94,5 millions de dollars et 219,5 millions de dollars respectivement l'année précédente. Le trimestre s'est par conséquent terminé avec un excédent net de 142 millions de dollars, comparativement à 199,6 millions de dollars l'année précédente. L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et s'effectuent des dépenses pour l'acquisition de propriétés aux États-Unis ainsi qu'aux coûts d'immobilisation.

Les crédits ont été utilisés pour financer les activités d'acquisition de biens immobiliers au Michigan, le déplacement des services publics canadiens, le processus d'approvisionnement P3, ou PPP, les coûts de conception et d'ingénierie, les



travaux préliminaires et les activités de l'APWD. Les crédits ont été plus élevés au cours de l'année précédente surtout en raison du dépôt de fonds par l'APWD dans le compte de garantie bloqué pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis.

Dépenses

L'APWD a assumé 29,9 millions de dollars de frais directs au troisième trimestre de 2017-2018, sur un total de 56,2 millions de dollars engagés jusqu'au 31 décembre 2017, comparativement à 5,5 millions de dollars et 16 millions de dollars, respectivement, l'année précédente. Cette augmentation résulte principalement de l'acquisition de propriétés au Michigan, d'une augmentation des frais juridiques et des dépenses en services professionnels, de la hausse des salaires et avantages sociaux attribuable à l'augmentation du nombre d'employés ainsi qu'à l'assainissement environnemental du terrain contigu au point d'entrée canadien.

Les coûts des services internes représentent les dépenses de financement du projet du Pont international Gordie-Howe, principalement les salaires et les avantages sociaux des employés qui ne participent pas directement au projet. L'APWD a assumé 2,2 millions de dollars de coûts de services internes au troisième trimestre de 2017-2018, sur un total de 5,8 millions de dollars engagés jusqu'au 31 décembre 2017, comparativement à 1,7 million de dollars et 4,7 millions de dollars, respectivement, l'année précédente.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses en fonction du type.

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés		Six mois terminés	
	31 dec 2017	31 dec 2016	31 dec 2017	31 dec 2016
Terrains au Michigan	16 511	1 261	27 933	5 214
Services professionnels	3 868	1 051	9 062	2 794
Perte de change	2 966	82	1 217	-
Services juridiques	2 775	1 329	9 093	3 555
Salaires et avantages sociaux	2 594	1 691	6 766	4 935
Coûts I-75	1 691	628	4 269	1 259
Remise en état de terrains n'appartenant pas à l'APWD	700	-	796	-
Assurances	350	381	1 055	915
Loyer	160	148	481	472
Frais de déplacement	123	34	203	70
Impôt foncier	112	-	345	-
Bureau et entretien	109	161	386	394
Autres	74	47	222	108
Amortissement	61	60	182	171
Règlement des réclamations	-	295	-	893
	32 094	7 168	62 010	20 780

Les coûts liés aux terrains au Michigan concernent l'acquisition de biens immobiliers au Michigan qui seront principalement utilisés pour l'échangeur de l'I-75, ou qui sont nécessaires dans le cadre des améliorations connexes aux routes locales. Les coûts associés à l'I-75 concernent principalement les services publics, la démolition, les travaux environnementaux et les services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur de l'I-75. La hausse des coûts liés aux terrains au Michigan est principalement attribuable à une forte augmentation des activités d'acquisition de propriétés au Michigan, dont la plus importante concerne l'acquisition de rues et d'allées auprès de la Ville de Détroit. Les dépenses du troisième trimestre reflètent l'incidence du changement du calcul comptable lié à l'acquisition de rues et d'allées dont il est question à la rubrique Actifs non financiers. La hausse des coûts associés à l'I-75 provient avant tout d'une augmentation de la responsabilité environnementale, qui découle de l'acquisition de propriétés supplémentaires, de la démolition de structures et de travaux d'assainissement de l'environnement.



Les dépenses en services professionnels sont en hausse du fait de l'augmentation du recours à des services de consultation en lien avec le processus d'approvisionnement en PPP, des travaux de planification et d'ingénierie du MDOT, de prévisions du trafic et des revenus, et d'autres travaux de consultation à l'appui du projet. L'augmentation des frais juridiques est attribuable principalement à une hausse des activités juridiques liées à l'acquisition de propriétés au Michigan et de travaux se rapportant au processus d'approvisionnement en PPP.

L'augmentation au chapitre de la paie et des avantages sociaux est principalement attribuable à un niveau de dotation plus élevé durant l'année en cours, comparativement à la même période l'année précédente. Les dépenses liées au règlement des réclamations représentent la portion non capitalisée des coûts de règlement des réclamations d'un entrepreneur.

L'APWD a aussi payé les coûts d'assainissement environnemental d'un terrain du gouvernement du Canada contigu au point d'entrée canadien.

État de la situation financière

Actifs financiers

Au 31 décembre 2017, les actifs financiers nets de l'APWD s'élevaient à 184 millions de dollars (227,2 millions de dollars au 31 mars 2017). L'actif financier de 232,9 millions de dollars (291,9 millions de dollars au 31 mars 2017) comprenait principalement 211,8 millions de dollars en liquidités et 20,9 millions de dollars en sommes à recevoir (275,5 millions de dollars et 16,3 millions de dollars, respectivement, au 31 mars 2017), compensés par un passif de 48,9 millions de dollars (64,7 millions de dollars au 31 mars 2017).

Au 31 décembre 2017, l'APWD détenait un solde en liquidités soumises à des restrictions de 179,8 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (265,7 millions de dollars au 31 mars 2017). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de biens immobiliers aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Le 31 décembre 2017 et le 31 mars 2017, les sommes à recevoir concernaient principalement la TVH recouvrable. L'APWD a confirmé son statut relatif à la TVH et se prépare à entreprendre des démarches pour recouvrer le montant associé à cette taxe. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblayage de la plaza, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour les dépenses opérationnelles de l'APWD.



Passif

Au 31 décembre 2017, le passif de l'APWD s'élevait à 48,9 millions de dollars (64,7 millions de dollars au 31 mars 2017). Le passif comprenait les sommes dues et les charges à payer pour les fournisseurs, les avantages sociaux, l'assainissement environnemental et les retenues liées aux travaux préliminaires.

Les comptes créditeurs et les charges à payer s'élevant à 36,5 millions de dollars (52,3 millions de dollars au 31 mars 2017) comprennent principalement les sommes pour les activités au Michigan, le déplacement des services publics, les frais juridiques, les services de consultation en ingénierie et les services de consultation liés au processus d'approvisionnement en PPP.

Actifs non financiers

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 260,6 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de 2017-2018, par rapport à 135,5 millions de dollars à la fin de l'année précédente. Ces immobilisations comprennent principalement les coûts engagés pour le projet du Pont international Gordie-Howe (construction en cours).

Les coûts de la construction en cours (195,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 – 134,8 millions de dollars au 31 mars 2017) comprennent les coûts liés à la construction du pont et aux points d'entrée canadien et américain. Le projet en étant encore à ses débuts, la majorité des coûts capitalisés sont liés au déplacement des services publics, aux travaux préliminaires, aux services professionnels, comme les services généraux de consultation en ingénierie, et à l'assainissement environnemental.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses en fonction des projets de construction en cours.

(en milliers de dollars)

	31 dec 2017	31 mars 2017
Point d'entrée canadien	112 392	36 287
Pont	51 076	76 782
Point d'entrée américain	31 780	21 733
	195 248	134 802

Les états financiers du troisième trimestre tiennent compte de l'incidence du changement de la convention comptable concernant les immobilisations corporelles et les autres paiements de transferts. Avant ce changement, l'APWD a traité ce bail de terrain du gouvernement du Canada comme un bail d'immobilisation corporelle et du passif correspondant; le bien loué et le passif ont été amortis sur toute la durée de l'Accord sur le passage. Au troisième trimestre, l'APWD a changé sa convention comptable concernant les terrains. Le bail du terrain est désormais traité comme un bien foncier à titre d'apport, qui ne sera pas amorti; le montant total de cet apport constitue un paiement de transfert dans l'état des résultats d'exploitation. Ce changement a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles et une réduction de la charge d'amortissement de 0,2 million de dollars, l'élimination du passif de 64,6 millions de dollars et une augmentation des paiements de transferts – autres de 64,6 millions de dollars. En vertu des Normes comptables pour le secteur public, le changement a été consigné à titre rétroactif au deuxième trimestre de 2017-2018.

Les charges payées d'avance de 99,4 millions de dollars (54 millions de dollars au 31 mars 2017) comprenaient principalement les coûts liés à l'acquisition de propriétés au Michigan (96,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 49,7 millions de dollars au 31 mars 2017).

Les états financiers du troisième trimestre tiennent compte de l'incidence du changement de calcul comptable concernant les charges payées d'avance et les dépenses liées aux terrains du Michigan. Ce changement était nécessaire en raison d'une mise à jour obtenue par l'APWD au troisième trimestre au sujet de l'affectation de rues et d'allées acquises auprès



de la Ville de Détroit. Ce changement a entraîné une réduction de 13,4 millions de dollars aux charges payées d'avance consignées au 30 septembre 2017. L'APWD a traité cela comme un changement dans un calcul comptable et l'a inscrit au titre de changement au troisième trimestre en vertu des Normes comptables pour le secteur public canadien.

Perspective

Conformément à ses priorités, l'APWD envisage que ses principales dépenses pour le reste de l'année seront les suivantes :

- Acquisition des biens immobiliers aux États-Unis
- Processus d'approvisionnement en PPP
- Travaux provisoires liés au point d'entrée canadien
- Déplacement des services publics au Canada et aux États-Unis



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE 2017-2018

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

André Juneau

Chef de la direction par intérim

Linda Hurdle, CPA, CA

Chef des opérations

Windsor, Canada

23 février 2018



**État de la situation financière trimestriel
au 31 décembre 2017
(en milliers de dollars)**

(Non audité)

	31 déc 2017	31 mars 2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	32 006	9 842
Trésorerie affectée (note 3)	179 826	265 683
Sommes à recevoir	20 892	16 274
Dépôts	157	134
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	232 881	291 933
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	36 473	52 347
Avantages sociaux accumulés	815	810
Charges (note 6)	8 392	5 840
Responsabilité environnementale (note 8)	3 233	5 718
Passif du bail (note 10)	-	-
	48 913	64 715
TOTAL DES PASSIFS	183 968	227 218
ACTIFS FINANCIERS NETS		
ACTIFS NON FINANCIERS	260 591	135 467
Immobilisations corporelles (note 4,9)	99 399	54 008
Charges payées d'avance (note 5)	5 234	-
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	365 224	189 475
EXCÉDENT ACCUMULÉ	549 192	416 693
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent accumulé lié aux activités	559 256	417 222
Gains de réévaluation accumulés (pertes)	(10 064)	(529)
	549 192	416 693

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des résultats trimestriel
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés 31 mars 2018 Budget	Trois mois terminés 31 déc 2017 Réel	31 déc 2016 Réel	Six mois terminés 31 déc 2017 Réel	31 déc 2016 Réel
PRODUITS					
Gain de change	-	-	-	-	412
Intérêt	-	1 082	201	2 129	468
TOTAL DES PRODUITS	-	1 082	201	2 129	880
CHARGES (note 9)					
Passage international de la rivière Détroit*	180 571	29 901	5 479	56 242	16 036
Services internes	10 806	2 193	1 689	5 768	4 744
TOTAL DES CHARGES	191 377	32 094	7 168	62 010	20 780
DÉFICIT AVANT FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL	(191 377)	(31 012)	(6 967)	(59 881)	(19 900)
Paiements de transfert – Crédits	297 606	49 304	94 500	136 208	219 500
Paiements de transfert – Autres	24 212	107	16	64 914	34
	321 818	50 107	94 516	201 914	219 534
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS	130 441	19 095	87 549	142 033	199 634
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	419 971	540 161	228 756	417 223	116 671
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	550 412	559 256	316 305	559 256	316 305

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des gains et pertes de réévaluation trimestriel
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	Trois mois terminés		Six mois terminés	
	31 déc 2017	31 déc 2016	31 déc 2017	31 déc 2016
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(13 388)	449	(529)	644
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :				
Cours du change	358	1 341	(10 752)	1 641
Montants reclassés dans l'état des résultats :				
Cours du change	2 966	82	1 217	(413)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	3 324	1 423	(9 535)	1 228
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	(10 064)	1 872	(10 064)	1 872

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Dérouit

**État de la variation des actifs financiers nets trimestriel
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars)**

(Non audité)

	12 mois terminés 31 mars 2018 Budget	Trois mois terminés 31 déc 2017 Réel	31 déc 2016 Réel	Six mois terminés 31 déc 2017 Réel	31 déc 2016 Réel
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS	130 441	19 095	87 548	142 033	199 634
Acquisition d'immobilisations corporelles	(171 941)	(18 690)	(20 534)	(125 305)	(73 714)
Amortissement des immobilisations corporelles	200	61	60	182	171
	(41 300)	466	67 074	16 910	126 091
Évolution des autres actifs non financiers					
Acquisition de charges payées d'avance	(118 500)	7 770	(9 287)	(47 554)	(19 838)
Utilisation de charges payées d'avance	-	727	627	2 163	1 383
Ajouts aux avances pour le matériel	-	(4)	-	(5 234)	-
	(118 500)	8 493	(8 660)	(50 625)	(18 455)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'année	-	3 324	1 424	(9 535)	1 229
AUGMENTATION (DÉFICIT) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(159 800)	12 283	59 838	(43 250)	108 865
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	238 098	171 685	97 118	227 218	48 091
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	78 298	183 968	156 956	183 968	156 956

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des flux de trésorerie trimestriel
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2017
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	Trois mois terminés		Neuf mois terminés	
	31 dec 2017	31 dec 2016	31 dec 2017	31 dec 2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	50 000	94 500	137 000	219 500
Intérêts reçus	779	201	1 668	509
Autres rentrées de fonds	4 689	1	6 451	8
Fonds payés aux fournisseurs	(29 046)	(10 349)	(54 757)	(23 583)
Taxe de vente harmonisée remboursable payée aux fournisseurs	(3 336)	(3 140)	(8 360)	(8 228)
Fonds versés aux employés et en leur nom	(2 052)	(1 508)	(5 897)	(4 589)
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	-	-	-	-
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	21 034	79 705	76 105	183 617
OPÉRATIONS D'IMMOBILISATIONS				
Liquidités utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles	(25 256)	(22 932)	(58 343)	(58 949)
Liquidités utilisées pour acquérir des propriétés au Michigan	(12 255)	(4 545)	(65 296)	(14 893)
Liquidités utilisées pour acquérir des immobilisations futures	(1 456)	-	(5 234)	-
LIQUIDITÉS APPLIQUÉES AUX OPÉRATIONS D'IMMOBILISATIONS	(38 967)	(27 477)	(128 873)	(73 842)
Effet du taux de change sur la trésorerie	1 008	1 284	(10 925)	2 140
Augmentation (déficit) de la trésorerie	(16 925)	53 512	(63 693)	111 915
Trésorerie au début de l'exercice	228 757	131 630	275 525	73 227
Trésorerie à la fin de l'exercice	211 832	185 142	211 832	185 142
La trésorerie comprend les éléments suivants :				
Trésorerie	32 006	45 431	32 006	45 431
Trésorerie affectée	179 826	139 711	179 826	139 711
	211 832	185 142	211 832	185 142

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Notes complémentaires aux états financiers trimestriels non audité

1. Autorité et Activités

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 en vertu du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan. Au tout début du projet, le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Détroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le Pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le Pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan. Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualifications et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du Pont international Gordie-Howe. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Le gouvernement du Canada nomme deux membres, l'APWD en nomme un, et l'État du Michigan, trois. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour exercer ses activités et devra obtenir du financement de ce gouvernement pour la construction du passage international. Une fois que le pont aura été construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les activités d'exploitation du pont jusqu'à ce que celles-ci génèrent un surplus.

En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la société est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, comme suit :

- (a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017.
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique.
- (b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.



L'APWD a apporté ces changements avant le 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la société a reçu une directive (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur l'administration financière* lui enjoignant d'harmoniser ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements, d'une manière compatible avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise de la société. L'APWD a mis en application cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 23 février 2018.

2. Politiques Comptables Importantes

a) Méthode de comptabilité et adoption anticipée de normes

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Paiements de transfert – Crédits

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquelles a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçues, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

c) Paiements de transfert – Autres

Les coûts engagés par le gouvernement du Canada pour soutenir l'APWD, qui autrement auraient été engagés par cette société, sont comptabilisés dans les états financiers de l'APWD à leur valeur comptable. Selon leur nature, ces coûts sont constatés comme des paiements de transfert (autres) et portés aux dépenses ou capitalisés comme des contributions aux immobilisations corporelles.

d) Paiements de transfert – Recouvrements

Le recouvrement des coûts par le gouvernement du Canada pour les services fournis par l'APWD est comptabilisé dans les états financiers à la valeur d'échange.

e) Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée correspondent aux sommes détenues sur les comptes bancaires de l'APWD.

f) Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût.

g) Sommes à recevoir



Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur.

h) Crédateurs

Les comptes crédateurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes crédateurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

i) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des dépenses lorsque les services connexes sont fournis.

Les paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie-Howe qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance. Les paiements effectués en vue d'acheter des terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Les paiements effectués pour les terrains au Michigan par l'intermédiaire du processus d'expropriation qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance – Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation. Les paiements effectués pour les propriétés qui ne seront ni louées ni concédées sous licence à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	de trois à sept ans
Ordinateurs et matériel de bureau	de trois à dix ans

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont consignées à titre de dépenses dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

k) Avances sur les immobilisations

Les montants payés pour le matériel à utiliser plus tard aux fins des immobilisations corporelles, mais non encore versés, autorisés et mis en service en tant qu'actifs de l'APWD sont constatés à titre d'avances sur le matériel.



l) Obligations environnementales

Lorsque la société accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont inscrits comme un passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il est impossible de faire une estimation raisonnable de ce montant ou si on ne prévoit pas renoncer aux avantages économiques futurs, la situation sera signalée dans une note afférente aux états financiers.

m) Passifs éventuels

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

n) Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

o) Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes d'avantages sociaux à ses employés et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la période où elles ont été engagées.

p) Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de minimiser leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie Trésorerie affectée Dépôts	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues de garanties	Coût ou coût après amortissement

q) Conversion de devises



Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. L'actif et le passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque trimestre. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

r) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont le montant de la TPS/TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

s) Chiffes du budget

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, mais n'ont pas été vérifiés.

t) Normes comptables et lignes directrices adoptées pendant l'exercice

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a émis les normes et lignes directrices suivantes en vigueur le 1^{er} avril 2017 et l'APWD les a adoptées par anticipation le 1^{er} avril 2017. Leur adoption n'a pas eu d'effet important sur les états financiers, et le solde d'ouverture de l'excédent cumulé n'a nécessité aucun rajustement :

SP 2200 Information relative aux apparentés : Ce nouveau chapitre présente la définition d'un apparenté et désigne l'information nécessaire aux opérations relatives aux apparentés.

SP 3210 Actifs : Ce nouveau chapitre présente l'orientation permettant l'application de la définition d'actifs établie dans les notions de l'état financier, au chapitre SP 1000, et détermine les normes générales de divulgation d'information relative aux actifs.

SP 3320 Actifs éventuels : Ce nouveau chapitre présente la définition et détermine les normes générales de divulgation d'information relative aux actifs éventuels.

SP 3380 Droits contractuels : Ce nouveau chapitre présente la définition et détermine les normes générales de divulgation d'information relative aux droits contractuels.

u) Normes et lignes directrices émises pour une adoption à une date ultérieure

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a émis la norme suivante :

SP 3430 Opérations de restructuration : Ce nouveau chapitre présente une définition d'une opération de restructuration et détermine les normes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs transférés lors d'une opération de restructuration.

Ce chapitre s'applique aux opérations de restructuration pour l'exercice débutant ou suivant le 1^{er} avril 2018.



L'APWD entend adopter cette norme quand elle sera applicable. Bien que l'APWD évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers, elle ne s'attend pas à ce que cette incidence soit importante sur la présentation de son information financière.

3. Trésorerie Affectée

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds d'un compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet du PIGH au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garanti bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDOT et le Michigan Strategic Fund ou MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.



4. Immobilisations Corporelles

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Total
Coût					
1 ^{er} avril 2016	792	278	55 308	-	56 378
Acquisitions	18	49	79 494	-	79 561
31 mars 2017	810	327	134 802	-	135 939
1 ^{er} avril 2017	810	327	134 802	-	135 939
Acquisitions	22	-	60 446	-	60 468
Contributions	-	-	-	64 836	64 836
31 déc 2017	832	327	195 248	64 836	261 243
Amortissement cumulé					
1 ^{er} avril 2016	144	95	-	-	239
Amortissement	133	100	-	-	233
31 mars 2017	277	195	-	-	472
1 ^{er} avril 2017	277	195	-	-	472
Amortissement	99	81	-	-	180
31 déc 2017	376	276	-	-	652
Valeur comptable nette					
31 mars 2017	533	132	134 802	-	135 467
31 déc 2017	456	51	195 248	64 836	260 591



5. Charges Payées D'Avance

(en milliers de dollars)

	31 déc 2017	31 mars 2017
Acquisitions de terrains au Michigan	51 017	30 929
Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation	45 133	18 773
Assurances payées d'avance	3 179	4 216
Autres	70	90
	99 399	54 008

L'acquisition de terrains au Michigan se rapporte aux paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie-Howe qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD pendant la durée de vie du pont. Les paiements effectués pour l'acquisition de terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD ont été portés aux dépenses au titre de terrains du Michigan (note 9).

Lorsqu'il est impossible d'acquérir une propriété par des moyens volontaires, le MDOT acquerra la propriété par le processus d'expropriation. Les acquisitions de terrains au Michigan par expropriation correspondent aux sommes se rapportant aux propriétés dans le cadre du processus d'expropriation qui seront louées ou concédées sous licence à l'APWD par l'État du Michigan. Une fois que la Cour a attribué le titre de propriété au MDOT, le montant associé à la propriété en question est reclassé comme se rapportant aux acquisitions de terrains au Michigan.

6. Retenues de Garanties

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Le contrat exige à l'autorité de verser les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

7. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. La direction est d'avis que le règlement de questions de ce type n'entraînera aucun passif important pour l'APWD pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017.

8. Responsabilité environnementale

L'APWD constitue une provision pour l'assainissement du milieu une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : l'existence de normes environnementales; un niveau de contamination reconnu comme dépassant les normes environnementales; l'APWD a la responsabilité directe ou accepte la responsabilité; le renoncement prévu aux avantages économiques futurs; une estimation raisonnable de ce montant pourra être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet du pont international Gordie-Howe. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains détenus actuellement par le gouvernement du Canada à Windsor, en Ontario. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats seront financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que les avantages économiques futurs soient cédés pour enrayer la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du pont international Gordie-Howe.



La contamination est le résultat de l'utilisation du sol par les propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Les études réalisées par l'APWD évaluent les coûts des activités d'assainissement des terrains canadiens à 3,3 millions de dollars de dollars (3,3 millions de dollars pour le 31 mars 2017) et à 5,1 millions de dollars pour les terrains du Michigan (2,6 millions de dollars pour le 31 mars 2017), pour un total de 8,4 millions de dollars (5,8 millions de dollars pour le 31 mars 2017).

Ce montant a été constaté comme responsabilité environnementale dans le bilan. De ce montant, 7,5 millions de dollars ont été capitalisés dans le coût du projet et 0,9 million de dollars se rapportant aux terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan ont été comptabilisés en charges.

9. Dépenses

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés		Six mois terminés	
	31 dec 2017	31 dec 2016	31 dec 2017	31 dec 2016
Terrains au Michigan	16 511	1 261	27 933	5 214
Services professionnels	3 868	1 051	9 062	2 794
Perte de change	2 966	82	1 217	-
Services juridiques	2 775	1 329	9 093	3 555
Salaires et avantages sociaux	2 594	1 691	6 766	4 935
Coûts I-75	1 691	628	4 269	1 259
Remise en état de terrains n'appartenant pas à l'APWD	700	-	796	-
Assurances	350	381	1 055	915
Loyer	160	148	481	472
Frais de déplacement	123	34	203	70
Impôt foncier	112	-	345	-
Bureau et entretien	109	161	386	394
Autres	74	47	222	108
Amortissement	61	60	182	171
Règlement des réclamations	-	295	-	893
	32 094	7 168	62 010	20 780

10. Changement de méthode comptable

Les états financiers du troisième trimestre tiennent compte de l'incidence du changement de la convention comptable concernant les immobilisations corporelles et les autres paiements de transferts. Avant ce changement, l'APWD a traité ce bail de terrain du gouvernement du Canada comme un bail d'immobilisation corporelle et du passif correspondant; le bien loué et le passif ont été amortis sur toute la durée de l'Accord sur le passage. Au troisième trimestre, l'APWD a changé sa convention comptable concernant les terrains. Le bail du terrain est désormais traité comme un bien foncier à titre d'apport, qui ne sera pas amorti; le montant total de cet apport constitue un paiement de transfert dans l'état des résultats d'exploitation. Ce changement a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles et une réduction de la charge d'amortissement de 0,2 million de dollars, l'élimination du passif de 64,6 millions de dollars et une augmentation des paiements de transferts – autres de 64,6 millions de dollars. En vertu des Normes comptables pour le secteur public, le changement a été consigné à titre rétroactif au deuxième trimestre de 2017-2018.

11. Changement d'estimation comptable

Les états financiers du troisième trimestre tiennent compte de l'incidence du changement de calcul comptable concernant les charges payées d'avance et les dépenses liées aux terrains du Michigan. Ce changement était nécessaire en raison d'une mise à jour obtenue par l'APWD au troisième trimestre au sujet de l'affectation de rues et d'allées acquises auprès de la Ville de Détroit. Ce changement a entraîné une réduction de 13,4 millions de dollars aux charges payées d'avance



consignées au 30 septembre 2017. L'APWD a traité cela comme un changement dans un calcul comptable et l'a inscrit au titre de changement au troisième trimestre en vertu des Normes comptables pour le secteur public canadien.

12. Figures Comparatives

Certaines figures comparatives ont été reclassées conformément à la présentation adoptée au cours de l'année actuelle.

